



Modernisation du régime d'autorisation ENVIRONNEMENTALE

Loi sur la qualité de l'environnement

1 - Bilan des consultations effectuées dans le cadre des travaux de cocréation

Avant la modernisation

Un premier projet de règlement d'encadrement de la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), le projet de règlement relatif à l'autorisation ministérielle et à la déclaration de conformité en matière environnementale (RAMDCME), a été prépublié en février 2018. Plus de 200 mémoires provenant d'intervenants de tous les milieux ont alors été déposés au cours de la consultation publique.

Compte tenu des nombreux commentaires reçus, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a annoncé, le 19 juillet 2018, le report de l'entrée en vigueur des projets de règlements. De plus, à la demande de nombreux groupes, il a annoncé la mise sur pied de tables de cocréation sectorielles afin de poursuivre et d'approfondir le travail avec les différents partenaires, dans le sens des objectifs du livre vert *Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement*, déposé à l'Assemblée nationale du Québec en 2015.

Processus de cocréation

Participation

Les associations et les groupes qui ont été invités à participer aux consultations sont ceux qui avaient déposé un mémoire lors de la prépublication du RAMDCME, ceux qui avaient signifié leur intérêt à prendre part à la démarche, de même que ceux qui avaient une vision provinciale et représentaient des intérêts multiples. De plus, toutes les communautés autochtones du Québec et les comités consultatifs nordiques ont été invités à participer aux travaux de cocréation. Au total, près de 75 organisations et les 33 communautés autochtones du Québec ont donc été invitées à participer aux tables de cocréation.

Les partenaires invités au processus de cocréation étaient principalement :

- Des regroupements ou associations des secteurs municipal, industriel, minier, agricole et forestier;
- Des groupes environnementaux;
- Des communautés autochtones du Québec, ainsi que des comités consultatifs nordiques.

Au cours du processus de cocréation, les organisations consultées ont fait preuve d'un grand intérêt pour la démarche. On dénombre la participation de :

- 62 organisations externes, dont quelques groupes environnementaux;
- 12 ministères et organismes gouvernementaux;
- 14 communautés autochtones et trois communautés nordiques.

Étapes franchies par l'Équipe dédiée au chantier réglementaire

Lancement des travaux de cocréation

Les organisations, communautés autochtones et ministères ont été invités à Québec les 4 et 5 mars 2019 pour une rencontre de lancement des travaux de cocréation. La démarche ainsi que les étapes ultérieures ont alors été présentées à tous.

Tables sectorielles

Afin de permettre d'aborder à la fois des préoccupations générales ou ciblées selon les intérêts, les tables de cocréation ont été divisées en secteurs :

- Table agricole et forestière;
- Table industrielle et minière;
- Table municipale;
- Table autochtone;
- Table sur les milieux humides et hydriques.

Deux phases de consultation (présentées plus en détail ci-dessous)

Parallèlement aux travaux du chantier réglementaire, les rencontres des tables de cocréation ont été réalisées en deux phases. La première était axée sur la description des activités à risque négligeable et à risque faible (soit les activités exemptées du régime d'autorisation ou admissibles à une déclaration de conformité), et la seconde a porté principalement sur les critères de recevabilité pour les activités à risque modéré (exigeant une autorisation ministérielle).

Au cours de ces deux phases de consultation, l'Équipe dédiée au chantier réglementaire de la modernisation du régime d'autorisation environnementale (l'Équipe dédiée) a tenu :

- 12 tables sectorielles avec les partenaires externes du MELCC;
- 3 rencontres interministérielles.

Transmission de commentaires écrits

L'Équipe dédiée a reçu environ 130 documents contenant les préoccupations de participants aux travaux de cocréation.

Rencontres bilatérales

En plus des tables sectorielles, certaines villes et associations et certains organismes et ministères ont souhaité échanger sur leurs préoccupations par rapport au nouveau régime d'autorisation environnemental. Ainsi, 35 organisations et 10 ministères ont été rencontrés individuellement par l'Équipe dédiée lors des deux phases de consultation.

Prise en compte des commentaires

Tous les commentaires formulés lors des travaux menés par l'Équipe dédiée et par les tables sectorielles de cocréation ont été considérés et pris en compte dans la préparation du projet de règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).

Phase 1 des travaux de cocréation – Exemptions et déclarations de conformité



Objectifs

- Le nouveau régime d'autorisation est fondé sur le niveau de risque environnemental que représentent les projets;
- La première phase de consultation des travaux de cocréation avait pour objectif de consulter les partenaires afin de recueillir leurs avis sur les activités exemptées (risque négligeable) et celles qui sont admissibles à une déclaration de conformité (risque faible);
- La première partie avait également pour objectif d'échanger avec les partenaires au sujet de différentes orientations réglementaires;
- Un premier atelier de réflexion a été tenu en avril 2019 et un second atelier de synthèse a eu lieu en juin 2019 avec les différentes tables sectorielles.

Documents de travail – Liste provisoire des activités proposées

Les organisations, municipalités, communautés autochtones et ministères invités ont pris connaissance, en mars 2019, des documents de travail pour les ateliers de réflexion. Il s'agissait de listes provisoires d'activités proposées à risque faible (admissibles à une déclaration de conformité) et à risque négligeable (exemptées du régime d'autorisation). Ces listes avaient été dressées à partir du recensement des activités contenues dans les notes d'instructions, les guides, les directives sectorielles, le *Règlement relatif à l'application de la LQE*, le projet de RAMDCME, etc.

Commentaires formulés par les participants :

- Commentaires reçus sur la totalité des activités proposées;
- Plus de 150 propositions d'ajouts d'activités exemptées et admissibles à une déclaration de conformité;
- De nombreux commentaires portant sur le volet des milieux humides et hydriques;
- Commentaires allant dans les deux sens : certains souhaitent une diminution des exigences pour permettre une plus grande latitude aux initiateurs de projets alors que d'autres souhaitent qu'elles soient rehaussées pour une meilleure protection de l'environnement;
- Demandes de regrouper l'ensemble des activités au sein d'un seul et même règlement.

Phase 2 des travaux de cocréation – Mécanisme de l'autorisation ministérielle



Objectifs

- La seconde phase visait à réfléchir avec les partenaires sur certains enjeux liés au processus de demande d'autorisation (activités à risque modéré);
- Les participants ont pu échanger sur les renseignements à fournir pour l'établissement de la recevabilité, le caractère public de la documentation, la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre, l'autorisation à des fins de recherche et d'expérimentation et l'autorisation générale;
- Les partenaires ont également pu prendre connaissance de la structure envisagée pour le projet de règlement. Cette structure, établie en tenant compte des commentaires recueillis lors de la phase 1, comporte un seul règlement et s'articule en fonction des enjeux environnementaux.

Commentaires formulés par les participants

- Accueil positif de la nouvelle structure proposée du projet de règlement;
- Plus de flexibilité pour la recevabilité des demandes d'autorisation et les renseignements à fournir;
- Exigences trop strictes pour l'autorisation générale (article 31.0.5.1 de la LQE);
- Exigences trop strictes pour l'autorisation à des fins de recherche et d'expérimentation (article 29 de la LQE);
- Exigences sur la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre trop contraignantes.

Calendrier des rencontres des tables de cocréation

<u>Phase 1 : Exemptions et déclarations de conformité</u>	<u>Phase 2 : Mécanique de l'autorisation ministérielle</u>
<p>Atelier 1 – Atelier de réflexion et d'échanges</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 42 organisations externes✓ 11 ministères✓ 15 communautés et comités autochtones <ul style="list-style-type: none">○ Table de consultation interministérielle (25 mars 2019)<ul style="list-style-type: none">○ Table agricole et forestière (1^{er} avril 2019)○ Table municipale (2 avril 2019)○ Table industrielle et minière (3 avril 2019)○ Table de cocréation autochtone (9 avril 2019)	<p>Atelier de réflexion et d'échanges</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 49 organisations externes✓ 10 ministères✓ 10 communautés et comités autochtones <ul style="list-style-type: none">○ Table municipale, agricole et forestière (23 sept. 2019)○ Table industrielle et minière (24 septembre 2019)○ Table de cocréation autochtone (27 septembre 2019)○ Table de consultation interministérielle (7 octobre 2019)
<p>Atelier 2 – Atelier synthèse</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 45 organisations externes✓ 9 ministères✓ 12 communautés et comités autochtones <ul style="list-style-type: none">○ Table milieux humides et hydriques (3 juin 2019)<ul style="list-style-type: none">○ Table agricole et forestière (3 juin 2019)○ Table municipale (4 juin 2019)○ Table industrielle et minière (5 juin 2019)○ Table de cocréation autochtone (14 juin 2019)○ Table de consultation interministérielle (17 juin 2019)	

Organisations participantes aux travaux de cocréation

Communautés autochtones

1. Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (IDDPNQL)
2. Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CBJNQ/CNEQ)
3. Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK)
4. Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ)
5. Communauté d'Odanak
6. Communauté de Kitcisakik
7. Communauté de Mashteuiatsh
8. Communauté de Matimekossh Communauté de Natashquan
9. Communauté de Timiskaming
10. Communauté de Wendake Nation Huronne-Wendat
11. Communauté de Wôlinak
12. Grand Conseil de la Nation Waban-Aki
13. Communauté des Malécites de Viger
14. Cree Nation Government
15. Migmawei mawiomî secretariat (Communautés de Gespeg, Gesgapegiag, et Listuguj)
16. Mohawk Council of Kahnawà:ke
17. Nation Naskapi de Kawawachikamach
18. Pôle de consultation autochtone – MELCC
19. Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

Secteur municipal

20. Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
21. Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)
22. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
23. Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)
24. Comité permanent de liaison environnement-municipalités (COPLEM)
25. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ)
26. Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)
27. Communauté Métropolitaine de Montréal (CMQ)
28. Fédération québécoise des municipalités (FQM)
29. Union des municipalités du Québec (UMQ)
30. Ville de Laval
31. Ville de Lévis
32. Ville de Montréal
33. Ville de Québec

Secteur agricole et forestier

34. Association des aquaculteurs du Québec (AAQ)
35. Association des producteurs de canneberges du Québec (APCQ)
36. Association des producteurs de tourbe horticole du Québec (APTHQ)
37. Conseil de l'industrie forestière (CIFQ)
38. Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ)
39. Ordre des Agronomes du Québec (OAQ)
40. Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ)
41. Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)
42. Union des producteurs agricoles (UPA)

Secteur industriel

43. Association de l'aluminium du Canada (AAC)
44. Association béton Québec (ABQ)
45. Association canadienne des carburants
46. Association canadienne du ciment (ACC)
47. Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC)
48. Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ)
49. Association minière du Québec (AMQ)
50. Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI)
51. Ciment Québec
52. Manufacturiers et Exportateurs du Québec
53. Regroupement des industries des composites du Québec (RICQ)

Ministères et sociétés d'État

54. Hydro-Québec
55. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
56. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
57. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
58. Ministère du Conseil exécutif (MCE)
59. Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
60. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
61. Ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs (MFFP)
62. Ministère des Transports du Québec (MTQ)
63. Recyc-Québec
64. Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)
65. Société des établissements de plein-air du Québec (SÉPAQ)

Groupes et associations

66. Association des biologistes du Québec (ABQ)
67. Association des firmes de génie-conseil (AFG)
68. Association des constructeurs de routes et des grands travaux du Québec (ACRGQTQ)
69. Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)
70. Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
71. Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)
72. Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)
73. La coalition pour que le Québec ait meilleure mine
74. Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)
75. Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)
76. Éco Entreprises Québec
77. Écotech Québec
78. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)
79. Fédération des chambres de commerces du Québec (FCCQ)
80. Nature-Québec
81. Ordre des chimistes du Québec (OCQ)
82. Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ)
83. Regroupement des recycleurs et récupérateurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3RMCDQ)
84. Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
85. Regroupement des organismes de bassins versants (ROBVQ)
86. Réseau Environnement

Liste des rencontres bilatérales

Phase 1 : Exemptions et déclarations de conformité

1. Hydro-Québec
2. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
3. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
4. Ministère des Transports du Québec (MTQ)
5. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) – Faune et Forêt
6. Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)
7. Direction des barrages (MELCC)
8. Sépaq
9. Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
10. Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)
11. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
12. Union des municipalités du Québec (UMQ)
13. Ville de Montréal
14. Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)
15. Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)
16. Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)
17. Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)
18. Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)
19. Éco Entreprises Québec
20. Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3RMDCQ)
21. Réseau Environnement
22. Association canadienne du Ciment (ACC)
23. Ciment Québec
24. GDG Environnement
25. Conseil de l'industrie forestière (CIFQ)
26. Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) et Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ)
27. Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)
28. Union des producteurs agricoles (UPA)

Phase 2 : Mécanique de l'autorisation ministérielle

1. Hydro-Québec
2. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
3. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
4. Ministère du conseil exécutif (MCE)
5. Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
6. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) – Faune et Forêt
7. Ministère des Transports du Québec (MTQ)
8. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
9. Comité permanent de liaison environnement-municipalités (COPLEM)
10. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
11. Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)
12. Écotech Québec
13. Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)
14. Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ)
15. Regroupement des industries des composites du Québec (RICQ)
16. Réseau Environnement
17. Viridis environnement
18. Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC)
19. Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ)
20. Association minière du Québec (AMQ)
21. Association canadienne des carburants
22. Pyrovac
23. Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ)
24. Union des producteurs agricoles (UPA)